



**Lettre n° 2**

Chère Consœur,  
Cher Confrère,

Vous allez examiner un arbitre de football afin de déterminer son aptitude à l'arbitrage. Selon les recommandations impératives de la Commission Médicale Nationale, cette visite nécessite le respect exhaustif du protocole établi au niveau national.

Nous attirons notamment votre attention sur l'importance de certaines rubriques :

- date du dernier vaccin antitétanique
- évaluation des facteurs de risque
- épreuve d'effort maximale obligatoire par un cardiologue selon l'âge et les facteurs de risque
- examen ophtalmologique spécialisé selon l'âge

La Commission Médicale sera amenée à refuser tout dossier incomplet et/ou ne respectant pas ces exigences.

Avec nos remerciements pour votre aide,

veuillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

La commission médicale

**P.S. :**

Ces examens médicaux, longs et spécifiques, justifient des honoraires supérieurs aux honoraires habituels (selon l'usage 1,5 C).

Il s'agit d'une visite de prévention, et conformément aux règles en vigueur de l'Assurance Maladie, les honoraires ne sont pas remboursables par la Sécurité Sociale. Une note d'honoraires sera délivrée.

